

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS en PLU
approuvée par DCC du 11/04/2013

5 - Annexes

5-2 - Annexes sanitaires

522 - Eaux usées

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

COMMUNAUTE URBAINE

DU GRAND TOULOUSE

Domaine Assainissement
1, Place de la Légion d'Honneur – Quartier Marengo
31 505 TOULOUSE CEDEX 5



COMMUNE DE SAINT-ALBAN

ANNEXES SANITAIRES DU P.L.U.

NOTICE EAUX USEES

Février 2012

P.L.U. DE SAINT-ALBAN

NOTICE EAUX USEES

SOMMAIRE

I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A SAINT-ALBAN 1

I.1. ETAT ACTUEL 1

I.2. PROJETS A PARTIR DE 2012 3

I.3. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 4

II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 5

P.L.U. DE SAINT-ALBAN

NOTICE EAUX USEES

La notice a été élaborée à partir :

- *Schéma Directeur d'Assainissement datant de 2000 réalisé par le CETE pour le syndicat du Salhers*
- *Zonage mis à jour par le Grand Toulouse en 2004 (cf. Annexe 1 : Délibération Approbation du zonage de l'assainissement).*
- *Schéma Global d'Epuration sur le territoire du Grand Toulouse, bassin versant de l'Hers Mort réalisé par BRL en mars 2007.*

I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A SAINT-ALBAN

I.1. ETAT ACTUEL

Le développement urbain de la commune de Saint-Alban a conduit à la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif exclusivement.

Le linéaire total du réseau d'eaux usées est de 37 Km dont 1 km de refoulement et comporte 3 postes de refoulement.

La grande majorité du réseau de Saint Alban se dirige vers l'actuelle station d'épuration de Saint-Alban. Seule la pointe sud est de la commune se dirige vers le poste de refoulement « du Mariel » situé sur la commune de Fonbeauzard pour rejoindre ensuite la station d'épuration de Launaguet.

Ces deux stations arrivant à saturation, des travaux permettant de garantir le traitement des effluents générés ont été entrepris.

Ainsi, dans le cadre du projet « Hers Mort », la station d'épuration de Saint-Alban va être déconnectée et reliée à la station d'épuration de Castelginest via un poste de refoulement et des canalisations (fonctionnant gravitairement ou en refoulement) créées (Cf. schéma en Annexe 2). Ces travaux sont menés depuis 2011, les mises en service du poste et des conduites sont prévues courant 2012.
Ce projet d'ampleur (« Hers Mort ») prévoit également le délestage d'une partie des effluents de la station d'épuration de Launaguet (en direction de la nouvelle station de Castelginest). Cela concerne les effluents d'Aucamville, Fonbeauzard et la pointe sud est de Saint Alban. Les travaux sont prévus en 2012.

Le dimensionnement de cette nouvelle station d'épuration, sur la commune de Castelginest, intègre une charge équivalente à 9 045 Eha à l'horizon 2030 pour la commune de Saint-Alban.

Cette station intercommunale permettra :

- l'abandon des stations de la ZI Saint Jory à Fenouillet, des communes de Saint Alban et Gratentour ;
- le délestage de la station d'épuration de Launaguet ;
- la création et/ou la réhabilitation de poste de refoulement et du réseau de transfert afin de transporter les effluents vers la station de Castelginest étendue.

Suite à l'analyse des charges actuelles à traiter et des perspectives de développement des communes, la capacité nominale de la station d'épuration après extension sera de 60 000 EH organique.

La station comprendra :

- une file eau avec :
  - les prétraitements (dégrilleur, dessableur, déshuileur) ;
  - un bassin tampon ;
  - le traitement des graisses in situ ;
  - la conservation des ouvrages de traitement biologique existants dans leur fonction ;

  - deux nouvelles files de traitement biologique (bassins d'aération, clarificateur) ;
- une file boue et compostage avec :
  - la déshydratation des boues par centrifugeuse ;
  - une unité de fabrication de compost normalisé qui sera mis à disposition gratuite des particuliers et de la Collectivité.

I.2. PROJETS A PARTIR DE 2012

La commune de Saint-Alban dispose d'un linéaire de réseau d'eaux usées important puisque toutes les zones urbanisables sont desservies par un réseau de collecte. Les projets à venir sont principalement des extensions de réseaux dont les études devront être affinées techniquement et financièrement lors des ouvertures des zones AU0.

Il est important de souligner que les ouvertures des zones AU0, mentionnées dans le P.L.U., devront faire l'objet d'études complémentaires de la part du Domaine Assainissement afin de définir la suffisance des réseaux et ouvrages. Ainsi, en fonction des zones, diverses actions ou travaux pourraient être à prévoir lors des ouvertures à l'urbanisation :

- pour la zones AU au centre de la commune :
  - cette zone est déjà desservie par les réseaux d'eaux usées sous les voies publiques avoisinantes.
- Pour les zones AU0 à l'ouest de l'autoroute sont desservies par des réseaux d'eaux usées à proximité.
- Pour les zones AU0 à proximité de la Rue du Rempart la desserte en réseau de collecte d'eaux usées est déjà assurée à minima en périphérie :
  - via la rue du Rempart pour la zone Nord ;
  - via le chemin du Bergeron pour la zone Sud ;

  Toutefois ces 2 zones aboutissant sur le même poste de refoulement et/ou sur le même collecteur, il conviendra de vérifier la capacité résiduelle de ce nouveau poste créé et des conduites alentours.

Les financements des travaux induits devront être envisagés lors de l'ouverture à l'urbanisation de ces nouvelles zones.

I.3. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le P.L.U. de la commune de Saint-Alban prévoit plusieurs modifications ou ouvertures de zones à l'urbanisation (immédiate ou futures avec les zones AU0). Une modification du zonage d'assainissement collectif doit donc être engagée afin :

- d'être cohérent avec le zonage du P.L.U. (définition des zones U)
- d'intégrer les zones AU0.

II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Zones Ah et Nh

Avant toutes modifications sur une habitation située en zones Ah et Nh, il convient au préalable de s'assurer que son installation d'assainissement non collectif existante est :

- complète et en bon état de fonctionnement,
- dimensionnée pour recevoir une augmentation de charge polluante à traiter, lorsque la capacité d'accueil de l'habitation est accrue.

Si cette installation n'a jamais été contrôlée, le propriétaire doit solliciter le service assainissement du Grand Toulouse afin de réaliser un diagnostic de bon fonctionnement. Le rapport de visite atteste de l'état du dispositif en place.
Lorsque l'installation est non conforme ou sous dimensionnée, une réhabilitation doit être réalisée sous le contrôle du service assainissement du Grand Toulouse. Un projet comprenant une étude de sol hydrogéologique à la parcelle doit être validé par le service avant réalisation des travaux.

Annexe 1 :

publié par affichage
le 02 AVR. 2004
et déposé à la Préfecture
le 02/04/2004

Conseil de communauté du 29 mars 2004
Villeneuve Tolosane - Espace Marcel Pagnol
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2004-03B-ASS-05

Grand Toulouse : Approbation du zonage de l'assainissement (20 communes)

L'an deux mille quatre, le vingt neuf mars à quinze heures quinze, sous la Présidence de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Villeneuve-Tolosane – Espace Marcel Pagnol.

Participants

Afférents au Conseil :	69
Présents :	50
Procurations :	08
Date de convocation :	23 mars 2004

Présents

	Titulaire	Suppléant
Aucamville	M. Maurice CANUT	
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	
Balma	M. Stéphane COPPEY M. Alain FILLOLA	
Beauzelle	M. Jacques BERGER	
Blagnac	M. Christian BERGON M. Bernard KELLER	
Brax	M. Jean-Pierre VERGE	
Colomiers	M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT	
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Philippe RIPOCHE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Pierre PUJOL	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives		M. René GUILLOT
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO M. Christian SEMPÉ	
Toulouse	Mme Marie-Ange ALET-RICARD M. Roger ATSARIAS Mme Monique BARBIER M. Jean-Jacques BOLZAN M. René BOUSCATEL M. Bernard BOUSQUET Mme Marie-Thérèse CARSALADE M. Laurent CUZACQ Mme Marie DEQUÉ Mme Françoise DE VEYRINAS M. Serge DIDIER M. Jean DIEBOLD Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Philippe DOUSTE-BLAZY	

	M. Philippe DUFETELLE
	Mme Colette DURAND-ADER
	M. Georges ESTIBAL
	Mme Annette LAIGNEAU
	M. Jean-Pierre LLORET
	M. Jean-Luc MOUDENC
	M. Christian RAOUST
	M. Walter SPANGHERO
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS
	M. Bernard MARUEJOULS
	M. Claude RAYNAL
L'Union	M. Gilbert ANATOLE
	M. Georges BEYNEY
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaire	Pouvoir à
Colomiers	M. Bernard SICARD	M. Louis GERMAIN
Toulouse	Mme Florence BAUDIS	Mme Marie DEQUÉ
	M. François CHOLLET	Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES
	Mme Michèle CLAUX	Mme Monique BARBIER
	Mme Christine DE VEYRAC	M. Roger ATSARIAS
	M. Jean-Michel LATTES	Mme Marie-Thérèse CARSALADE
	Mme Brigitte MICOULEAU	Mme Annette LAIGNEAU
	M. Christian RAYNAL	M. Georges ESTIBAL

Délégués titulaires excusés

Blagnac	M. Joseph CARLES
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Pierre SEUBE
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Pibrac	M. Robert BON
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Toulouse	Mme Jacqueline BAYLÉ
	Mme Danièle DAMIN
	M. Jacques MONTAGUT
	M. Gérard NAON
	M. Jean-Claude PAIX

Autres délégués suppléants présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Balma	Mme Thérèse PICHON

Conseil de communauté du 29 mars 2004

Villeneuve Tolosane - Espace Marcel Pagnol

Délibération n° 2004-03B-ASS-05

Grand Toulouse : Approbation du zonage de l'assainissement (20 communes)

Exposé

En application de l'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, repris à l'article L372-3 du code des communes et à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique le zonage de leur assainissement.

Depuis le 1er janvier 2001, c'est à la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse de prendre l'initiative des zonages d'assainissement sur les communes de son territoire qui ne l'ont pas réalisé avant le transfert de compétence.

Trois communes ont mené la procédure complète à terme avant la création du Grand Toulouse : Toulouse, Cornebarrieu et Saint-Orens. Le Grand Toulouse a par ailleurs réalisé en 2003 les enquêtes publiques des zonages de Pibrac et de Mondonville.

Le bureau d'études Gaudriot, mandaté par le Grand Toulouse, a élaboré et/ou mis à jour les zonages de l'assainissement des 20 communes restantes à partir des schémas directeurs et des projets d'urbanisme.

Le document de zonage comprenant pour chaque commune, une notice explicative et un plan au format A0 a été soumis aux communes et mis à l'enquête publique. A l'issue de cette enquête qui s'est déroulée du 7 janvier au 11 février 2004, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le zonage de l'assainissement de ces 20 communes du Grand Toulouse. Les propositions de modification du plan de zonage résultant des conclusions du commissaire enquêteur ont été intégrées.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les plans de zonage de l'assainissement des communes de : Aucamville, Aussonne, Balma, Beauzelle, Blagnac, Brax, Castelginest, Colomiers, Cugnaux, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac sur Garonne, Launaguet, Pin Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Alban, Seilh, Tournefeuille, L'Union, Villeneuve-Tolosane, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2

De procéder aux mesures légales de publicité.

Article 3

D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

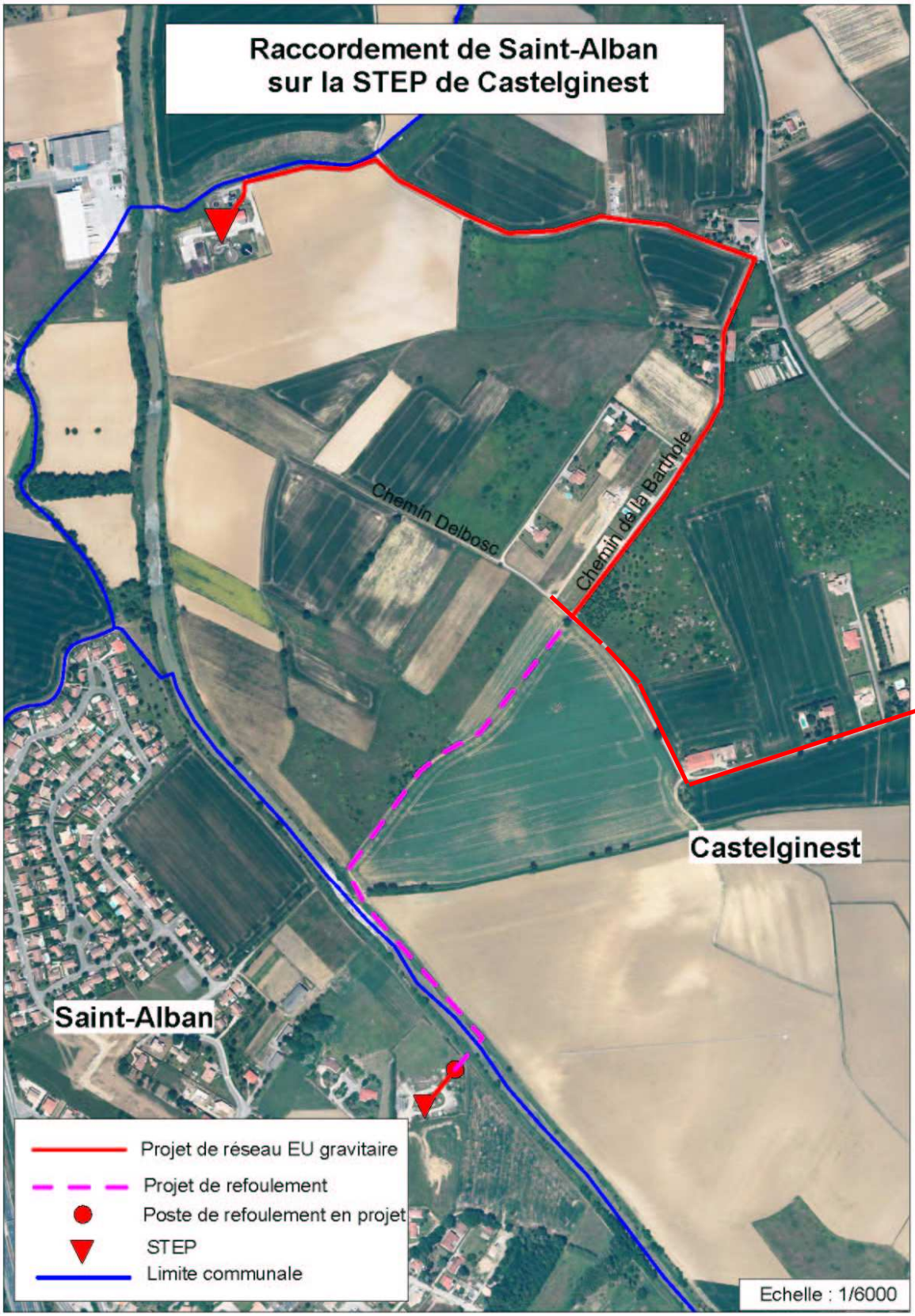
Résultat du vote :

- Pour : 57
- Contre : 1 (COPPEY)
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe DOUSTE-BLAZY

Annexe 2 :


Raccordement de Saint-Alban
sur la STEP de Castelginest
Chemin Delbosc
Chemin de la Barthole
Castelginest
Saint-Alban
Projet de réseau EU gravitaire
Projet de refoulement
Poste de refoulement en projet
STEP
Limite communale
Echelle : 1/6000

Réseau d'eaux usées
SAINT-ALBAN

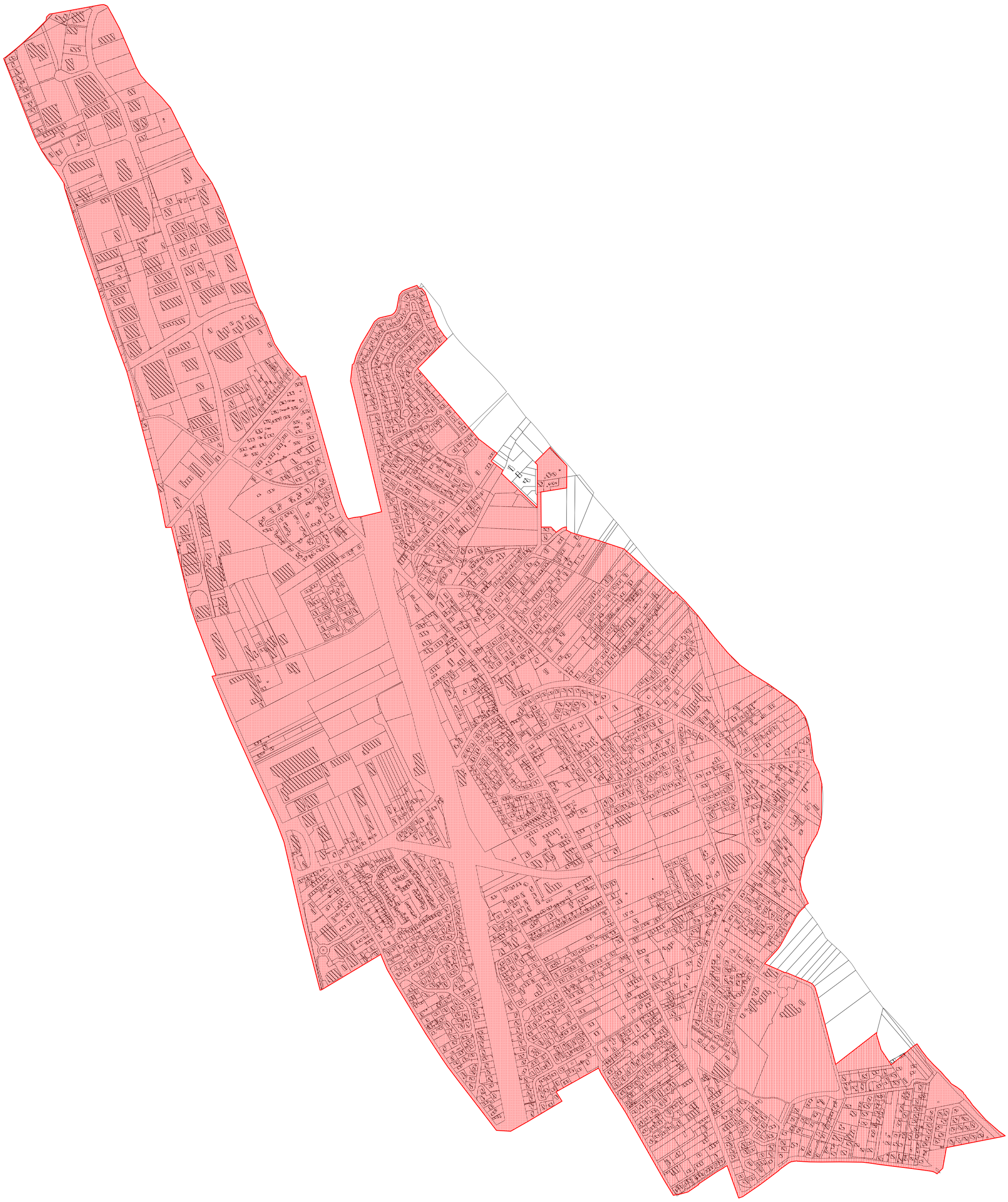


Legende :

- Canalisation d'eaux Usées
- Canalisation de refoulement
- Poste de refoulement
- Station d'epuration

Echelle : 1/4000

Zonage d'assainissement collectif
SAINT-ALBAN



Legende :

Assainissement collectif

N
W E
S

Echelle : 1/5000